

POLICE FEDERALE
DGR/DGI/DINT

Avenue de la Couronne 145 A
1050 BRUXELLES

QUESTIONNAIRE MORPHOLOGIE
31/12/2014
INFORMATION SUR LES ZONES DE POLICE LOCALE

MANUEL

ETAPE 1: Remplir le questionnaire à l'écran

Oui ou Non	Vous ne répondez que dans les cases jaunes.
Code	Vous voyez quel est le format de réponse demandé.
Nombre (y compris 0)	Attention: la valeur '0' doit aussi être introduite.

ERREUR Si des informations contradictoires sont introduites, un message d'erreur apparaît.
Vous devez alors vérifier les données encodées et les corriger.

ATTENTION
Explication d'une notion reprise dans une question ci-dessous
Vous pouvez consulter le manuel pour plus d'information

ETAPE 2 : Sauver (File/Save) le fichier complété.

ETAPE 3 : Faire signer la première page du questionnaire complété par la personne qui l'a rempli, le chef de corps et le bourgmestre-président de la zone.

ETAPE 4 : Transmettez nous les documents suivants à l'adresse e-mail ci-dessous:
- le fichier Excel rempli
- un scan de la première page avec les signatures

mieke.louwage@police.belgium.eu
Tél: 02 642 78 54

PARTIE A: DONNEES DE L'ENTITE QUI ENREGISTRE

RAPPEL : LES 3 SIGNATURES

0. 1	Code de la zone		
0. 2	Nom (complémentaire) de la zone		
0. 3	Adresse e-mail où le questionnaire morphologique doit être envoyé (EXCEPTÉ adresses PUMA ou Teamware)		
			Certifié conforme et complet,
0. 4	Nom, signature, numéro de téléphone	<i>Nom</i>	
0. 5	et signature de la personne	<i>Téléphone</i>	
0. 6	qui a complété les données	<i>Adresse e-mail</i>	
		<i>Signature</i>	
			Certifié conforme et complet,
0. 7	Nom et signature du chef de corps responsable	<i>Nom</i>	
		<i>Signature</i>	
			Lu et approuvé,
0. 8	Nom et signature du bourgmestre-président	<i>Nom</i>	
		<i>Signature</i>	
0. 9	Date signature (du conseil ou collège de police)	<i>Date</i>	

PARTIE B: DONNEES SUR LE PERSONNEL ET LES MOYENS**I. EFFECTIFS - PERSONNEL POLICIER**

Cette année, les données du personnel CaLog ont été préremplies sur base des données du SSGPI en date du 31 décembre 2014.

Le but pour les prochaines années est de remplir également les données du personnel opérationnel.

I. 1. Le personnel policier selon le grade**RAPPEL**

- Le CADRE REEL s'exprime en nombre ENTIER: nombre de personnes
- La CAPACITE s'exprime en nombre DECIMAL (Equivalent Temps Plein) selon le type de prestations effectuées (ex: un 4/5e = 0,8 en capacité).
- Les personnes qui sont détachées de votre unité vers une autre sont comptabilisées dans le cadre réel et dans la capacité (car elles appartiennent administrativement à votre unité).
- Les membres du personnel qui sont détachés d'une autre unité vers la vôtre ne sont pas comptabilisés ici (voir III.1)

Données 2014

		Cadre ORGANIQUE APPROUVE		Total	
L. 1. 1	CADRE OFFICIER	dont nombre d'emplois pour Commissaire-divisionnaire		Nombre (y compris 0)	
L. 1. 2		nombre d'emplois pour Commissaire		Nombre (y compris 0)	
L. 1. 3		Commissaire-divisionnaire (CDP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 4				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 5			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 6		Commissaire (CP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 7				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 8			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 9		Aspirant commissaire (ACP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 10				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 11			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 12					Nombre (y compris 0)
L. 1. 13	MIDDENKADER	Cadre ORGANIQUE APPROUVE		Nombre (y compris 0)	
L. 1. 14		Inspecteur-principal (INPP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 15				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 16			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 17		Aspirant Insp.-principal (AINPP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 18				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 19			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 20		INPP avec spéc. particulière (INPP SP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 21				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 22			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 23		AINPP avec spéc. particulière (AINPP SP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 24				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 25		Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 26	INPP ass. de police (INPP AP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 27			Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 28		Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 29	Aspirant INPP Ass. de police (AINPP AP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 30			Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 31		Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 32	BASISKADER	Cadre ORGANIQUE APPROUVE		Nombre (y compris 0)	
L. 1. 33		Inspecteur (INP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 34				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 35			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 36		Aspirant inspecteur (AINP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 37				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 38		Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
L. 1. 39	AGENTEN van POLITIE	Cadre ORGANIQUE APPROUVE		Nombre (y compris 0)	
L. 1. 40		Agent de Police (AGP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 41				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 42			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)
L. 1. 43		Aspirant Agent de Police (AAGP)	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 44				Femmes (nombre de 'personnes')	Nombre (y compris 0)
L. 1. 45		Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	

SYNTHESE OPs selon le GRADE

CADRE	Cadre REEL	ETP	Cadre ORGANIQUE
OFFICIER	0	0,00	0,00
MOYEN	0	0,00	0,00
de BASE	0	0,00	0,00
AGT de POL	0	0,00	0,00
TOTAL	0	0,00	0,00

I. 2. Le personnel policier selon le régime linguistique

- SEULEMENT pour les zones de police de l'Arr. Adm. de Bruxelles
- Le total de cette rubrique doit être égal au total du cadre réel

L. 2. 1	Pour le total du cadre réel	néerlandophone	Nombre (y compris 0)
L. 2. 2		francophone	Nombre (y compris 0)

I. 3. Age du personnel policier

L. 3. 1	Cadre officier (incl. les aspirants officiers)	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 2		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 3		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 4		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 5		56 et plus	Nombre (y compris 0)
L. 3. 6	Cadre moyen (incl. les aspirants cadre moyen)	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 7		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 8		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 9		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 10		56 et plus	Nombre (y compris 0)
L. 3. 11	Cadre de base (incl. les aspirants cadre de base)	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 12		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 13		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 14		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 15		56 et plus	Nombre (y compris 0)
L. 3. 16	Cadre agents de police (incl. les aspirants agents de police)	< 31 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 17		entre 31 et 40 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 18		entre 41 et 50 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 19		entre 51 et 55 ans	Nombre (y compris 0)
L. 3. 20		56 et plus	Nombre (y compris 0)

I. 4. Personnel policier 'indisponible' (autres que les détachements)

!! Période de référence: du 01/01/2014 au 31/12/2014

ATTENTION

- Pour les zones disposant de GALOP : Les données ci-dessous peuvent être remplies automatiquement à l'aide du rapport BiRT "STA-MOR-001-Indisponibilités/Onbeschikbaarheden" via Portal.
 - Pour les zones n'ayant pas accès à GALOP : Les données ci-dessous doivent être remplies manuellement.
 - Double comptage à éviter: Si quelqu'un tombe malade pendant un déplacement de service, cette personne est comptabilisée dans la rubrique "maladie" et non plus dans la rubrique "absence pour déplacement de service"
 - Les demi-journées doivent être prises en considération (1,5 jour de déplacement de service par exemple)
 - Les zones de police indiquent le nombre total de jours d'indisponibilité pour l'ensemble du personnel.

I. 4. 1 a	Absence pour raisons médicales (excepté accidents de travail)	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 1 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 2 a	Absence due à un accident de travail	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 2 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 3 a	Absence suite à une mesure disciplinaire ou mesure d'ordre	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 3 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 4 a	Absence pour cause de congé exceptionnel (congé électoral, de stage, période d'essai, pour les jurés, prestations à la Protection civile, services d'incendie, pour force majeure, dons d'organe, tissus ou moelle osseuse / voir art. 16 à 23 AR 19 novembre 1998)	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 4 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 5 a	Absence pour congé syndical	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 5 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 6 a	Absence pour congé de maternité	Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 6 b	Absence pour congé parental ou de paternité	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 6 c	(y compris les affections liées à la grossesse)	Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 7 a	Absence pour déplacement de service	Hommes	Nombre de personnes - Hommes (y compris 0)
I. 4. 7 b		Femmes	Nombre de personnes - Femmes (y compris 0)
I. 4. 8 a	Absence pour autre cause	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 8 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
I. 4. 9 a	Absence pour interruption de carrière	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
I. 4. 9 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)

I. 5. Les départs

!! Période de référence: du 01/01/2014 au 31/12/2014

I. 5. 1	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant pris leur pension dans le courant de l'année	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 5. 2		Femmes	Femmes (y compris 0)
I. 5. 3	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant quitté la police (GPI) pour toutes autres raisons que le départ en pension dans le courant de l'année	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 5. 4		Femmes	Femmes (y compris 0)

I. 6. Accidents de travail avec conséquence mortelle (durant les heures de service)

!! Période de référence: du 01/01/2014 au 31/12/2014

ATTENTION: La notion d'accident de travail est prise dans un sens large.
 Il s'agit de toutes sortes d'accidents (ex. accident de voiture, chute dans un escalier, fusillade, etc.).

I. 6. 1	Accidents de travail avec conséquence mortelle	Hommes	Hommes (y compris 0)
I. 6. 2		Femmes	Femmes (y compris 0)

II. EFFECTIFS - PERSONNEL CALog**ATTENTION:**

Quelques données sont remplies automatiquement, sur base des données de SSGPI du 31 décembre 2014.
 Il s'agit des données suivantes:

- Personnel CaLog selon le niveau: le cadre réel hommes, le cadre réel femmes
 - Personnel CaLog selon le régime linguistique
 - Age du personnel CaLog
- Veuillez vérifier ces données et adapter si nécessaire.

II. 1. Personnel CALog selon le niveau

SYNTHESE CALogs selon le GRADE			
	Cadre REEL	ETP	Cadre ORGANIQUE
NIVEAU A	0	0,00	0,00
NIVEAU B	0	0,00	0,00
NIVEAU C	0	0,00	0,00
NIVEAU D	0	0,00	0,00
TOTAL	0	0,00	0,00

II. 1. 1	NIVEAU A	statutaire	Cadre ORGANIQUE APPROUVÉ		Nombre (y compris 0)	
II. 1. 2			Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 3				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 4			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 5			contractuel	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 6					Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 7		Capacité (ETP)		Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 8		contractuel subventionné	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 9				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 10			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 11		NIVEAU B	statutaire	Cadre ORGANIQUE APPROUVÉ		Nombre (y compris 0)
II. 1. 12				Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 13				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 14	Capacité (ETP)			Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 15	contractuel			Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 16					Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 17			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 18	contractuel subventionné		Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 19				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 20			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 21	NIVEAU C		statutaire	Cadre ORGANIQUE APPROUVÉ		Nombre (y compris 0)
II. 1. 22				Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 23				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 24		Capacité (ETP)		Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 25		contractuel		Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 26					Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 27			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 28		contractuel subventionné	Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 29				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 30			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 31		NIVEAU D	statutaire	Cadre ORGANIQUE APPROUVÉ		Nombre (y compris 0)
II. 1. 32				Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 33				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 34	Capacité (ETP)			Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 35	contractuel			Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 36					Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)
II. 1. 37			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	
II. 1. 38	contractuel subventionné		Cadre Réel	Hommes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 39				Femmes (nombre de 'personnes')	nombre (y compris 0)	
II. 1. 40			Capacité (ETP)	Hommes+Femmes	Nombre (y compris 0)	

II. 2. Le personnel CaLog selon le régime linguistique

- SEULEMENT pour les zones de police de l'Arr. Adm. de Bruxelles
- Le total de cette rubrique doit être égal au total du cadre réel

II. 2. 1	Pour le total du cadre réel	néerlandophone	nombre (y compris 0)
II. 2. 2		francophone	nombre (y compris 0)

#VALUE!

II. 3. Age du personnel CALog

II. 3. 1	Niveau A	< 31 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 2		entre 31 et 40 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 3		entre 41 et 50 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 4		entre 51 et 55 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 5		56 et plus	nombre (y compris 0)

#VALUE!

II. 3. 6	Niveau B	< 31 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 7		entre 31 et 40 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 8		entre 41 et 50 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 9		entre 51 et 55 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 10		56 et plus	nombre (y compris 0)

#VALUE!

II. 3. 11	Niveau C	< 31 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 12		entre 31 et 40 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 13		entre 41 et 50 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 14		entre 51 et 55 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 15		56 et plus	nombre (y compris 0)

#VALUE!

II. 3. 16	Niveau D	< 31 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 17		entre 31 et 40 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 18		entre 41 et 50 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 19		entre 51 et 55 ans	nombre (y compris 0)
II. 3. 20		56 et plus	nombre (y compris 0)

#VALUE!

II. 4. Personnel CaLog 'indisponible' (autres que les détachements)

!! Période de référence: du 01/01/2014 au 31/12/2014

ATTENTION

- Pour les zones disposant de GALOP : Les données ci-dessous peuvent être remplies automatiquement à l'aide du rapport BiRT "STA-MOR-001-Indisponibilités/Onbeschikbaarheden" via Portal.
- Pour les zones n'ayant pas accès à GALOP : Les données ci-dessous doivent être remplies manuellement.
- Double comptage à éviter: Si quelqu'un tombe malade pendant un déplacement de service, cette personne est comptabilisée dans la rubrique "maladie" et non plus dans la rubrique "absence pour déplacement de service"
- Les demi-journées doivent être prises en considération (1,5 jour de déplacement de service par exemple)
- Les zones de police indiquent le nombre total de jours d'indisponibilité pour l'ensemble du personnel.

II. 4. 1 a	Absence pour raisons médicales (excepté accidents de travail)	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 1 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 2 a	Absence due à un accident de travail	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 2 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 3 a	Absence suite à une mesure disciplinaire ou mesure d'ordre	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 3 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 4 a	Absence pour cause de congé exceptionnel (congé électoral, de stage, période d'essai, pour les jurés, prestations à la Protection civile, services d'incendie, pour force majeure, dons d'organe, tissus ou moelle osseuse / voir art. 16 à 23 AR 19 novembre 1998)	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 4 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 5 a	Absence pour congé syndical	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 5 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 6 a	Absence pour congé de maternité	Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 6 b	Absence pour congé parental ou de paternité	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 6 c	(y compris les affections liées à la grossesse)	Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 7 a	Absence pour déplacement de service	Hommes	Nombre de personnes - Hommes (y compris 0)
II. 4. 7 b		Femmes	Nombre de personnes - Femmes (y compris 0)
II. 4. 8 a	Absence pour autre cause	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 8 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)
II. 4. 9 a	Absence pour interruption de carrière	Hommes	Nombre de jours-Hommes (y compris 0)
II. 4. 9 b		Femmes	Nombre de jours-Femmes (y compris 0)

II. 5. Les départs

!! Période de référence: du 01/01/2014 au 31/12/2014

II. 5. 1	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant pris leur pension dans le courant de l'année	Hommes	Hommes (y compris 0)
II. 5. 2		Femmes	Femmes (y compris 0)
II. 5. 3	Nombre de personnes (pers. opérationnel) ayant quitté la police (GPI) pour toutes autres raisons que le départ en pension dans le courant de l'année	Hommes	Hommes (y compris 0)
II. 5. 4		Femmes	Femmes (y compris 0)

III. Autres compétences du personnel opérationnel et CaLog**III.1. Personnel détaché (Ops et CaLog)**

ATTENTION
 - !! Période de référence: du 01/01/2014 au 31/12/2014
 - détachement = au moins 80% du temps de travail de la personne concernée, Il ne s'agit donc pas d'un détachement ponctuel d'une journée ou d'une mission nécessitant un renfort d'urgence.
 On tient compte du fait qu'il s'agit d'un effectif engagé dans le corps d'origine à temps plein ou à temps partiel.
 Le principe des décimales est maintenu: Un temps-plein sera comptabilisé 1, une personne qui travaille à mi-temps sera comptabilisée 0,5 et à 75 % sera comptabilisée come 0,75.

III.1.1	Détachements OUT : Nombre total de membres du personnel détachés (vers d'autres services)		Total
III.1.2	PERSONNEL POLICIER	les syndicats	Nombre (y compris 0)
III.1.3		le gouverneur	Nombre (y compris 0)
III.1.4		la Commission permanente de la Police Locale	Nombre (y compris 0)
III.1.5		le Centre de formation / Ecole	Nombre (y compris 0)
III.1.6		le Comité P	Nombre (y compris 0)
III.1.7		la Police fédérale: CIA	Nombre (y compris 0)
III.1.8		la Police fédérale: CIC	Nombre (y compris 0)
III.1.9		la Police fédérale: autres que CIA et CIC (ex. DCA, PJF, ...)	Nombre (y compris 0)
III.1.10		la Police locale - autre zone de police	Nombre (y compris 0)
III.1.11.1		Autres (ex: Ministère ...), précisez le nombre	Nombre (y compris 0)
III.1.11.2	Précisez le service		
III.1.11.3	Précisez le service		
III.1.11.4	Précisez le service		
III.1.12	CALOG	Nombre de personnes	Nombre (y compris 0)
III.1.13	Détachements IN : Nombre total de détachements vers votre zone		Total
III.1.14.1	Personnel opérationnel détachés d'une autre zone vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III.1.14.2	Personnel CALog détachés d'une autre zone vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III.1.14.3	Personnel détachés d'une commune vers votre zone		Nombre (y compris 0)
III.1.15.1	Nombre de personnel détachés de la Police Fédérale	payés par votre zone de police	Nombre (y compris 0)
III.1.15.2	vers votre zone	payés par une autre entité	Nombre (y compris 0)

III.2. Militaires

III.2.1	Nombre de militaires passés dans votre zone	payés par l'armée	Nombre (y compris 0)
III.2.2		payés par votre zone de police	Nombre (y compris 0)

III.3. Autres compétences du personnel opérationnel et CaLog

III.3.1.a	Maitres-chiens	Nombre de personnes ayant la fonction de "Maîtres chiens"	Nombre (y compris 0)
III.3.1.b		Nombre de personnes formés en tant que dresseur d' "équipes de chiens"	Nombre (y compris 0)
III.3.2.a	Nombre d'opérationnels formateurs en 'maîtrise de la violence'	avec arme à feu	Nombre (y compris 0)
III.3.2.b		sans arme à feu	Nombre (y compris 0)
III.3.3.a	Nombre d'analystes stratégiques brevetés		Ops Nombre Ops (y compris 0)
III.3.3.b			CaLog Nombre CaLog (y compris 0)
III.3.4.a	Nombre de conseillers en prévention de la zone		Ops Nombre Ops (y compris 0)
III.3.4.b			CaLog Nombre CaLog (y compris 0)
III.3.5.a	Nombre de personnes de confiance (membres du personnel avec formation DPI nécessaire)		Ops Nombre Ops (y compris 0)
III.3.5.b			CaLog Nombre CaLog (y compris 0)
III.3.6.a	Nombre de personnes de confiance en matière de violence et harcèlement sexuel ou moral au travail (loi du 11/06/2002)		Ops Nombre Ops (y compris 0)
III.3.6.b			CaLog Nombre CaLog (y compris 0)
III.3.7	Nombre d'opérationnels formés pour les auditions de mineurs		Ops Nombre Ops (y compris 0)
III.3.8	MENTORAT (Concerne les mentors ayant suivi la formation fonctionnelle avec examen et reçu le brevet spécifique)	Nombre de personnes ayant rempli le rôle de mentor dans le courant de l'année	Hommes Nombre (y compris 0)
III.3.9			Femmes Nombre (y compris 0)
III.3.10	Nombre de personnes ayant été suivis par un mentor dans le courant de l'année		Hommes Nombre (y compris 0)
III.3.11			Femmes Nombre (y compris 0)

PARTIE C: MOYENS

ATTENTION
 Tout matériel qui aurait été acheté en commun, c'est-à-dire avec 1 (ou plusieurs) autre(s) corps d'autres zones, ne doit être enregistré qu'une seule fois (afin d'éviter les doubles comptages).
 Règle à appliquer : seul le corps responsable de l'achat le mentionne dans son questionnaire et seul le matériel appartenant à la zone à la date de référence (31-12-2014) y est comptabilisé avec le matériel en leasing, (ce qui exclut le matériel en cours d'achat et faisant l'objet d'un bon de commande)

IV.1. Infrastructure - cellules

IV.1.1	Au sein de la ZP avec permanence	Nombre total de cellules individuelles	Nombre (y compris 0)
IV.1.2		Nombre total de cellules collectives	Nombre (y compris 0)
IV.1.3	Au sein de la ZP sans permanence	Nombre total de cellules individuelles	Nombre (y compris 0)
IV.1.4		Nombre total de cellules collectives	Nombre (y compris 0)

IV.2. Equipement Informatique

IV.2.1	PC ET CONNEXIONS PC	ISLP/Hilde	Nombre de PC fixes	Nombre (y compris 0)
IV.2.2			Nombre de portables / tablettes	Nombre (y compris 0)
IV.2.3			Projets d'investissement	oui / non
IV.2.4	SOFTWARE	Software 'third-party' - applications externes		
IV.2.5		1. Archivage digital	si OUI, lequel?	oui / non
IV.2.6		2. Traitement statistique	si OUI, lequel?	oui / non
IV.2.7		3. Circulation	si OUI, lequel?	oui / non
IV.2.8	4. Autres	Noms	Noms	
IV.2.9		Fournisseurs	Fournisseurs	
IV.2.10		Usage	Usage	
IV.2.11				
IV.2.12				

iv. 3. Moyens de communication / Radio

IV. 3. 1	RADIO: type ASTRID	Nombre de stations fixes		Nombre (y compris 0)
IV. 3. 2		Nombre de stations mobiles (dans les véhicules)		Nombre (y compris 0)
IV. 3. 3		Nombre de stations portatives		Nombre (y compris 0)
IV. 3. 4		Nombre de MDT's portables		Nombre (y compris 0)
IV. 3. 5		Nombre de MDT's dans les véhicules		Nombre (y compris 0)
IV. 3. 6		Abonnements ASTRID	uniquement radio	
IV. 3. 7	radio + AVL dans véhicule		Nombre (y compris 0)	

iv. 4. Armement

IV. 4. 1	Entreposage des armes	Nombre de salles d'armes protégées		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 2		Nombre d'armoires protégées		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 3		Nombre de stands de tir appartenant à la zone		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 4		Nombre de stands de tir loués par la zone		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 5	Produits incapacitants	Nombre d'aérosols de petite capacité (pepperspray)		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 6		Nombre d'aérosols de grande capacité		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 7		Nombre de grenades à lancer ininflammables		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 8		Nombre de grenades à tirer ininflammables		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 9		Nombre de grenades aveuglantes		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 10 a		Nombre de pistolets semi-automatiques 9X19mm	à simple action		Nombre (y compris 0)
IV. 4. 10 b			à double action		Nombre (y compris 0)
IV. 4. 11		Nombre de pistolets mitrailleurs calibre 9X19		Nombre (y compris 0)	
IV. 4. 12	Autres		Nombre (y compris 0)		

iv. 5. Véhicules

IV. 5. 1	4 ROUES	Nombre total de véhicules 4 roues dans le charroi		Total	
IV. 5. 2		Propriété de la zone	Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires")		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 3			Nombre de 4X4		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 4			Nombre de camionnettes / combis		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 5		Leasing ou location	Nombre de véhicules "sanitaires" (pour contrôle stup / alcool)		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 6			Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires")		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 7			Nombre de 4X4		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 8			Nombre de camionnettes / combis		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 9			Nombre de véhicules "sanitaires" (pour contrôle stup / alcool)		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 10			Nombre de 4 roues avec striping		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 11		Carburant	Nombre de 4 roues anonymes		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 12			Nombre de véhicules au DIESEL		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 13			Nombre de véhicules à ESSENCE (Super, 95 ou 98)		Nombre (y compris 0)
IV. 5. 13	2 ROUES	Nombre total de véhicules 2 roues dans le charroi		Total	
IV. 5. 14		Nombre de motos		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 15		Nombre de cyclomoteurs (y compris les scooters)		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 16		Nombre de vélos		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 17	Divers	Nombre de commissariats mobiles		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 18		Nombre de véhicules de commandement		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 19		Nombre de véhicules transport de personnes		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 20		Nombre de véhicules transport de personnes arrêtées		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 21		Autres véhicules non encore mentionnés		Nombre (y compris 0)	
IV. 5. 22	Précisez				

iv. 6. Equipement de circulation / spécial

IV. 6. 1	Equipement de CIRCULATION UTILISÉ EXCLUSIVEMENT par la zone de police	RADARS			
IV. 6. 2		Radars fixes analogues	Appareils radar / caméras feux rouge		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 3			boîtiers / pylônes		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 4		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 5			boîtiers / pylônes		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 6		Radars préventifs avec affichage de vitesse		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 7		Radars mobiles analogues	sur trépieds		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 8			sur véhicule		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 9		Radars mobiles digitaux	sur trépieds		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 10			sur véhicule		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 11		Autres types de radars		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 12		AUTRE MATERIEL			
IV. 6. 13		Analyseurs de trafic (ex: 'Tempodis')		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 14		Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) fixes		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 15		Nombre de Automatic NumberPlate Readers (ANPR) mobiles		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 16		Nombre de terminaux pour carte de banque et / ou carte de crédit		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 17		Fleetlogger		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 18	Piste de circulation (avec accessoires la complétant)		Nombre (y compris 0)		
IV. 6. 19	Pèse-camions		Nombre (y compris 0)		
IV. 6. 18	Equipement de CIRCULATION UTILISÉ NON EXCLUSIVEMENT par la zone de police	RADARS			
IV. 6. 19		Radars fixes analogues	Appareils radar / caméras feux rouge		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 20			boîtiers / pylônes		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 21		Radars fixes digitaux	Appareils radar / caméras feux rouge		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 22			boîtiers / pylônes		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 23		Radars préventifs avec affichage de vitesse		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 24		Radars mobiles analogues	sur trépieds		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 25			sur véhicule		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 26		Radars mobiles digitaux	sur trépieds		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 27			sur véhicule		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 28		Autres types de radars		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 29		AUTRE MATERIEL			
IV. 6. 30		Analyseurs de trafic (ex: 'Tempodis')		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 31		Fleetlogger		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 32		Piste de circulation (avec accessoires la complétant)		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 33		Pèse-camions		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 32		Equipement SPECIAL appartenant à la zone de police	Éthylotest		Nombre (y compris 0)
IV. 6. 33	Éthylomètre		Nombre (y compris 0)		
IV. 6. 34	Nombre de Automatic Fingerprint System (AFPS)		Nombre (y compris 0)		
IV. 6. 35	Autres types d'équipement	Gilets pare-balles		Nombre en équipement collectif	
IV. 6. 36		Nombre en équipement individuel		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 37	Caméras de surveillance CCTV-TV gérées par la zone de police		Nombre (y compris 0)		
IV. 6. 38	Chiens appartenant à la zone de police	spécialisés "patrouille"		Nombre (y compris 0)	
IV. 6. 39		spécialisés "drogue"		Nombre (y compris 0)	

PARTIE D: FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE POLICE**ATTENTION**

La suite du questionnaire concerne le fonctionnement de la police locale.
Le classement suivi est:

Police de base: 7 fonctionnalités: accueil, proximité, intervention, assistance policière aux victimes, recherche et enquête locale, maintien de l'ordre, circulation

Autres fonctionnalités: technoprévention, prévention générale, environnement, jeunesse (hors SLR), service gestion des armes

Fonctions d'appui: Les processus de politique: contrôle interne, discipline, communication interne et/ou externe, Collaborateurs en politique policière, service analyse

Les processus d'appui: personnel et organisation, bien-être, traitement de l'information policière opérationnelle, services non opérationnels, autres

Accords zonaux

- Vous devez prendre en compte la **capacité**, qui s'exprime en nombre décimal (Equivalent Temps Plein) selon le type de prestations effectuées (ex: un 4/5e = 0,8 en capacité).
- Pour les 7 fonctionnalités de base ainsi que pour toutes les autres fonctions, on demande le **nombre d'heures prestées sur base annuel** par les membres du personnel.

v. POLICE DE BASE**v. 1. LES 7 FONCTIONNALITES DE BASE****v. 1. 1. Fonctionnalité Accueil****v. 1. 1. 1. Organisation de l'accueil**

v. 1. 1. 1. 1	points d'accueil	Permanence	Nombre de points d'accueil accessibles en permanence	Nombre (y compris 0)
			Nombre de points d'accueil non accessibles en permanence	Nombre (y compris 0)
			Nombre de points d'accueil mobiles	Nombre (y compris 0)

v. 1. 1. 1. 4		Existe-t-il un service "accueil" à part entière?		oui / non	
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 1. 1. 1. 5	ACCUEIL dans toute la zone de police	Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 1. 1. 6		Nombre d'agents de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 1. 1. 7		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 1. 1. 8		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 1. 1. 9			Agents de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 1. 1. 10	CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)		

v. 1. 1. 2. Commissariats au sein de la zone de police

Ce questionnaire prévoit 28 colonnes pour les commissariats de police de votre zone.
UTILISEZ UNE COLONNE PAR POINT DE CONTACT, LA 1ère COLONNE POUR LE COMMISSARIAT PRINCIPAL
!! Les informations déjà remplies ci-dessous sont valables au 31/12/2013 !! Veuillez BIEN vérifier !!

v. 1. 1. 2. 1	Nom du point de contact		à remplir	
v. 1. 1. 2. 2	Adresse du point de contact	Rue	à remplir	
v. 1. 1. 2. 3		numéro	à remplir	
v. 1. 1. 2. 4		code postal	à remplir	
v. 1. 1. 2. 5		commune	à remplir	
v. 1. 1. 2. 6		code INS commune	à remplir	
v. 1. 1. 2. 7		téléphone	utilisez le format 02/500.27.95	à remplir
v. 1. 1. 2. 8		Fax	utilisez le format 02/500.27.95	à remplir
v. 1. 1. 2. 9	adresse e-mail (si existe)		à remplir	

v. 1. 1. 2. 10	Type de point de contact	0 = pas d'accueil du citoyen 1 = accueil du citoyen 2 = accueil + point de chute pour les équipes d'intervention et de pointe 3 = accueil+point de chute pour équipes d'interv. et de pointe+dispatching	Indiquez le code
----------------	--------------------------	---	------------------

v. 1. 1. 2. 11	Type de personnel qui assure l'accueil	0 = pas d'accueil du citoyen 1 = uniquement policier 2 = uniquement personnel CALOG 3 = pers. policier et CALOG (soit à part égale, soit selon des horaires spéc.)	Indiquez le code
----------------	--	---	------------------

v. 1. 1. 2. 12	S'agit-il d'un point de contact permanent (7 jours sur 7 et 24h/24 présence physique d'agents)?	oui / non
----------------	---	-----------

v. 1. 1. 2. 13	Un accès pour les moins valides est-il prévu?	oui / non
----------------	---	-----------

v. 1. 2. Fonctionnalité Proximité

v. 1. 2. 1	Proximité	Nombre de quartiers individuels dans la zone	Nombre (y compris 0)
------------	------------------	--	----------------------

v. 1. 2. 2		Existe-t-il un service "proximité" à part entière?	oui / non		
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 1. 2. 3	PROXIMITÉ	Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 2. 4		Nombre d'agents de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 2. 5		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 2. 6		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 2. 7			Agents de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 2. 8	CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)		

v. 1. 3. Fonctionnalité intervention

v. 1. 3. 1		Existe-t-il un service "intervention" à part entière?	oui / non		
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 1. 3. 2	INTERVENTION	Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 3. 3		Nombre d'agents de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 3. 4		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 3. 5		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 3. 6			Agents de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 3. 7	CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)		

v. 1. 3. 8	Officier de police administrative (OPA)	1 = Il y a un OPA "de service" présent en permanence dans les locaux 2 = Il y a toujours un OPA rappelable dans la zone 3 = Il existe des accords interzonaux concernant les OPA	Indiquez le code
------------	---	--	------------------

v. 1. 3. 9	Officier de police judiciaire (OPJ)	1 = Il y a un OPJ "de service" présent en permanence dans les locaux 2 = Il y a toujours un OPJ rappelable dans la zone 3 = Il existe des accords interzonaux concernant les OPJ	Indiquez le code
------------	-------------------------------------	--	------------------

v. 1. 4 **Fonctionnalité d'assistance policière aux victimes**

v. 1. 4. 1	INFRA-STRUCTURE	La zone dispose-t-elle d'une infrastructure adaptée pour l'accueil aux victimes (discrétion nécessaire)?		oui / non	
v. 1. 4. 2		Nombre de locaux pour l'audition de	personnes	avec Audio/Video Nombre (y compris 0)	
v. 1. 4. 3			mineurs	sans Audio/Video Nombre (y compris 0)	
v. 1. 4. 4		Nombre de locaux de régie séparés	avec Audio/Video		Nombre (y compris 0)
v. 1. 4. 5			sans Audio/Video		Nombre (y compris 0)
v. 1. 4. 6		Nombre de locaux de régie séparés			Nombre (y compris 0)
v. 1. 4. 7		Nombre de locaux pour avocats			Nombre (y compris 0)
v. 1. 4. 8	SERVICE ASSISTANCE POLICIERE AUX VICTIMES	Existe-t-il un service "assistance policière aux victimes" à part entière?		oui / non	
v. 1. 4. 9		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 1. 4. 10		Nombre d'INPP avec spécialité particulière (INPP SP) (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 4. 11		Autres personnels opérationnels (nombre) (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 4. 12		Nombre d'assistants sociaux CALog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 4. 13		Nombre de psychologues CALog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 4. 14		Nombre d'autres CALog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 4. 15		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	INPP avec spécialité particulière (INPP SP)		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 4. 16			Autres personnels opérationnels		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 4. 17			Assistants sociaux CALog		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 4. 18	Psychologues CALog		Nombre d'heures (y compris 0)		
		Autres CALog		Nombre d'heures (y compris 0)	

v. 1. 5 **Fonctionnalité recherche et enquête locale**

v. 1. 5. 1	Organisation de la recherche et enquête locale	1 = service de recherche exclusivement pour enquête et recherche judiciaires 2 = service de recherche principalement pour enquête et recherche judiciaires service indépendant mais dont le personnel effectue parfois d'autres tâches 3 = transfert permanent des tâches judiciaires vers certaines personnes certaines pers. font les tâches judiciaires mais pas de service séparé	Nombre (y compris 0)		
v. 1. 5. 2	Fonction recherche et enquête locale	Existe-t-il un service "recherche et enquête locale" à part entière?		oui / non	
v. 1. 5. 3		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 1. 5. 4		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 5. 5		Nombre d'agents de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 5. 6		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 5. 7		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 5. 8			Agents de police		Nombre d'heures (y compris 0)
			CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 5. 9	Titre fonctionnel	Nombre de détenteurs du brevet judiciaire	Nombre (y compris 0)		

v. 1. 6 **Fonction maintien de l'ordre / Ordre public (excepté les interventions)**

ATTENTION <i>Le maintien de l'ordre comprend trois piliers: tranquillité publique, sécurité publique et la salubrité publique</i>					
v. 1. 6. 1	Organisation du service	L'organisation de la fonctionnalité maintien de l'ordre a-t-elle lieu dans un service à part entière?	oui / non		
v. 1. 6. 2		L'organisation de la gestion des événements a-t-elle lieu dans un service à part entière?	oui / non		
v. 1. 6. 3	Maintien de l'ordre	Existe-t-il un service "maintien de l'ordre" à part entière?		oui / non	
v. 1. 6. 4		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 1. 6. 5		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 6. 6		Nombre d'agents de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 6. 7		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 6. 8		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 6. 9			Agents de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 6. 10			CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 6. 11		Nombre de commandants de peloton avec formation		Nombre (y compris 0)	
		Nombre de membres du personnel formés en HyCap		Nombre (y compris 0)	

v. 1. 7 **Fonctionnalité circulation (y compris les interventions)**

v. 1. 7. 1	CIRCULATION	Existe-t-il un service "circulation" à part entière?		oui / non	
v. 1. 7. 2		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 1. 7. 3		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 7. 4		Nombre d'agents de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 7. 5		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 1. 7. 6		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 1. 7. 7			Agents de police		Nombre d'heures (y compris 0)
			CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)

v. 2 **POLICE DE BASE: AUTRES SERVICES avec FONCTIONS D'APPUI**v. 2. 1 **Technoprévention**

v. 2. 1. 1	TECHNO-PRÉVENTION	Existe-t-il un service "technoprévention" à part entière?		oui / non	
v. 2. 1. 2		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 2. 1. 3		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 2. 1. 4		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 2. 1. 5		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 2. 1. 6			CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)
	Conseillers Nombre de conseillers en technoprévention dans la zone			Nombre (y compris 0)	

v. 2. 2 **Prévention**

v. 2. 2. 1	Prévention	Y a-t-il dans votre zone un service s'occupant de prévention, autre que de la technoprévention?		oui / non
v. 2. 2. 2		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
v. 2. 2. 3		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
v. 2. 2. 4		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
v. 2. 2. 5		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police	
	CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)	

v. 2. 3 **Environnement**

v. 2. 3. 1	ENVIRONNEMENT	Existe-t-il un service "environnement" à part entière?		oui / non	
v. 2. 3. 2		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.			
v. 2. 3. 3		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 2. 3. 4		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)	
v. 2. 3. 5		Nombre d'heures prestées dans la fonctionnalité	Fonctionnaires de police		Nombre d'heures (y compris 0)
v. 2. 3. 6			CaLog		Nombre d'heures (y compris 0)
	fonctionnaire chargé en matière d'environnement: Nbre de pers. reconnus par la région pour la constatation de délits environnementaux			Nombre (y compris 0)	

V. 2. 4 Jeunesse (à part du service recherche et enquête locale)

V. 2. 4. 1	FONCTION JEUNESSE	Existe-t-il un service "jeunesse" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
V. 2. 4. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
V. 2. 4. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
V. 2. 4. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
V. 2. 4. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

V. 2. 5 Gestion des dossiers Arme

V. 2. 5. 1	DOSSIERS ARME	Existe-t-il un service "dossiers arme" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
V. 2. 5. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
V. 2. 5. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
V. 2. 5. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
V. 2. 5. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI SERVICES D'APPUI

VI. 1 LES PROCESSUS DE POLITIQUE

VI. 1. 1 Contrôle interne

VI. 1. 1. 1	Contrôle interne	Existe-t-il un service "contrôle interne" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 1. 1. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 1. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 1. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 1. 1. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 1. 2 Discipline

VI. 1. 2. 1	DISCIPLINE	Existe-t-il un service "discipline" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 1. 2. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 2. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 2. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 1. 2. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 1. 3 Communication

VI. 1. 3. 1	COMMUNICA-TION	Existe-t-il un service "communication" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 1. 3. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 3. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 3. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 1. 3. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 1. 4 Collaborateurs en politique policière (collaborateurs en politique policière, accompagnateurs de processus, coordinateurs de qualité)

VI. 1. 4. 1	COLLABORA-TEURS EN POLITIQUE POLICIERE	Existe-t-il un service "collaboration en politique policière" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 1. 4. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 4. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 4. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 1. 4. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 1. 5 Service d'analyse (Analystes Stratégiques et Opérationnels)

VI. 1. 5. 1	SERVICE D'ANALYSE	Existe-t-il un service "analyse" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 1. 5. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 5. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 1. 5. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 1. 5. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 2 LES PROCESSUS D'APPUI

VI. 2. 1 Personnel et organisation

VI. 2. 1. 1	PERSONNEL et ORGANISATION	Existe-t-il un service "personnel et organisation" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 2. 1. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 1. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 1. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 2. 1. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 2. 2 Bien-être

VI. 2. 2. 1 Service social du personnel

VI. 2. 2. 1. 1	SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL	Existe-t-il un "service social du personnel" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 2. 2. 1. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 2. 1. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 2. 1. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 2. 2. 1. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 2. 2. 2 Service de Prévention et Protection au travail

VI. 2. 2. 2. 1	PREVENTION ET PROTECTION au travail	Existe-t-il un service "prévention et protection au travail" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 2. 2. 2. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 2. 2. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 2. 2. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 2. 2. 2. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 2. 2. 3 Aide psychosociale au personnel

VI. 2. 2. 3. 1	AIDE PSYCHOSOCIALE AU PERSONNEL	Existe-t-il un service "aide psychosociale au personnel" à part entière?		oui / non
		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 2. 2. 3. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 2. 3. 3		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 2. 3. 4		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 2. 2. 3. 5	fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)	

VI. 2. 3 **Traitement de l'information policière opérationnelle (INFORMATIQUE)**

VI. 2. 3. 1	GESTIONNAIRE FONCTIONNEL ET ASSISTANT	Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 3. 2		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 3. 3		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 2. 3. 4		fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 2. 3. 5	GESTIONNAIRE TECHNIQUE ET ASSISTANT	Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 3. 6		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 3. 7		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
VI. 2. 3. 8		fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)

VI. 2. 4 **Services non opérationnels (finances, administration, moyens)**

VI. 2. 4. 1	SERVICES NON OPERATIONNELS	Existe-t-il un service "non opérationnel" à part entière?		oui / non
VI. 2. 4. 2		Si oui, indiquez le nombre de membres du personnel présents et le nombre d'heures prestées. Si non, passez directement à la question sur le nombre d'heures prestées.		
VI. 2. 4. 3		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 4. 4		Nombre de CaLog (FTE)		Nombre (y compris 0)
VI. 2. 4. 5		Nombre d'heures prestées dans la	Fonctionnaires de police	Nombre d'heures (y compris 0)
		fonctionnalité	CaLog	Nombre d'heures (y compris 0)

VI. 2. 5 **Autres fonctionnalités (Complétez si présent)**

VI. 2. 5. 1	Fonctionnalité 1	Le nom du service		optionnel
VI. 2. 5. 2		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		optionnel
VI. 2. 5. 3		Nombre de CaLog (FTE)		optionnel
VI. 2. 5. 4	Fonctionnalité 2	Le nom du service		optionnel
VI. 2. 5. 5		Nombre de fonctionnaires de police (FTE)		optionnel
VI. 2. 5. 6		Nombre de CaLog (FTE)		optionnel

VII. **Accords zonaux**

VII. 2. 6. 1	Assistance policière aux victimes	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 2	Technoprévention	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 3	Prévention générale	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 4	Environnement	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 5	Audition des mineurs	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 6	Service d'analyse (analystes stratégiques et opérationnels)	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 7	Aide psychosociale au personnel	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 8	Prévention et protection au travail	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 9	Gestion fonctionnelle (ICT)	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code
VII. 2. 6. 10	Gestion technique (ICT)	1 - service autonome 2 - service collaborant avec d'autres zones de police 3 - service collaborant avec la Police fédérale 4 - service collaborant avec d'autres zones de police et avec la Police fédérale 5 - service collaborant avec un service externe 6 - service n'existe pas	Indiquez le code

PARTIE E: REMARQUES

Avez-vous rencontré des problèmes pour remplir le questionnaire?

Avez-vous des suggestions afin d'améliorer le questionnaire?